

# LA REORTHE



## 14 JUILLET ... 29 AOÛT ...

Le Conseil Municipal avait décidé de reporter au 29 août la fête du 14 juillet. Lors de la réunion avec les associations, le 10 juillet, une organisation avait été pensée, avec toutes les contraintes liées au COVID19. Puis, les évènements se sont précipités, le COVID19 a regagné du terrain, les consignes gouvernementales se sont renforcées, sans pour autant être claires. Les contraintes d'organisation sont devenues trop lourdes, la préfecture pouvant à tout moment interdire l'évènement. A l'occasion de sa réunion du 23 juillet, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'annuler la soirée du 29 août. Les associations porteuses de la manifestation ont été informées le 29 juillet, et ont approuvé la décision.

## REUNION PUBLIQUE

### TRAVAUX D'EFFACEMENT DE RESEAUX A FEOLE

Lors de sa réunion du 19 septembre 2019, le Conseil Municipal a décidé de profiter de l'opportunité du déploiement de la fibre optique pour effacer les réseaux sur la RD137 dans la traversée de Féole, sur une longueur de 500 m.

Ces travaux sont planifiés du 21 septembre au 31 décembre environ.

Pour informer les habitants de Féole de la conduite de ces travaux et de leur organisation, une réunion publique est organisée :

**le vendredi 11 septembre 2020,  
à la Salle Clemenceau à Féole, à 19h**

En présence du SYDEV, de VENDEE NUMERIQUE et de la société GT Vendée, qui effectuera les travaux.

L'association A.L.E.R. annule sa soirée couscous prévue le 06 septembre, ceci en raison du contexte COVID19.

Retrouvez toutes les informations communales sur le site internet de la commune : [www.lareorthé.fr](http://www.lareorthé.fr)

**Inscrivez-vous à la newsletter  
pour avoir les infos en temps réel !**

## RECENSEMENT 2021

Le dernier recensement sur la commune a eu lieu en 2016. Nous aurons donc un nouveau recensement en 2021.

Deux agents recenseurs seront nommés et bénéficieront d'une formation obligatoire.

Ils parcourront la commune afin de vous déposer les documents et vous aider à les remplir.

Ces agents recenseurs seront munis d'une carte officielle certifiant leur mission

Merci de leur réserver



le meilleur accueil !!

## FEUX DE FORÊT

### Les prévenir et s'en protéger

1 feu sur 2 est la conséquence d'une imprudence



### L'ATELIER REORTHAIS

C'est quoi ?

L'Atelier Réorthais, c'est un atelier d'art, créé et animé par Françoise BROUILLARD, de Libaud.

C'est où ?

C'est 8 Place Paul Guinet, dans l'ancienne école

C'est quand ?

Les lundis pour les adultes, les mercredis pour les enfants, dès septembre.

Vous voulez en savoir plus ?

Françoise Brouillard  
fanfan0801@gmail.com  
tel: 06 10 32 34 60

### NUISANCES SONORES

Les activités de rénovation, de bricolage ou de jardinage réalisées par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne sonore pour le voisinage telles que tondeuses à gazon, bétonnières, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques (liste non limitative), ne peuvent être effectuées que :

Du lundi au vendredi,  
de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30

Le samedi  
de 9h00 à 12h et 15h à 19h

Le dimanche et jours fériés  
de 10h à 12h

Les travaux réalisés par des entreprises chez des particuliers ne sont pas concernés.

Arrêté préfectoral 2013/MCP/06  
du 12/07/2013



### ALERTE AUX ACTES DE VANDALISME

Depuis quelques semaines, plusieurs actes de vandalisme ou tentatives de cambriolage ont eu lieu sur la commune. Le chantier de Poêle Feu a été visité deux fois en une semaine, avec des dégradations sur les matériels. Une plainte a été déposée en gendarmerie.

En attendant, le chantier est arrêté, et ne reprendra que lorsque l'intégrité des matériels de chantier sera assuré, ce qui va occasionner du retard sur le planning.

### RATICIDE

L'association Polleniz lance une campagne de lutte contre les rongeurs commensaux (rats, souris, ...). Elle propose des produits raticide ou souricide sous forme de pâte ou céréales. Les bons de commande sont à récupérer en Mairie, et à retourner avec le règlement, du 31 août au 12 septembre. Une adhésion obligatoire de 5€ est demandée pour avoir accès aux produits.

Plus d'info sur <https://polleniz.fr/lutte-collective-contre-les-rats-et-les-souris-en-vendee/>